

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_42

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A
LA SEANCE DU
10 MARS 2022,
EN VERTU DE L'ARTICLE
L2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 6 avril 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 avril 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Andrée RICCETTI, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean CLERET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Andrée RICCETTI Jean-Marc DETOUR Caroline PAIRE Catherine ZAPPA (<i>arrivée au point 2.5 avant vote de l'octroi d'une subvention au Comité Français pour l'UNICEF</i>)	Brigitte BONNEFOND Bernard JACQUOLETTO Catherine REMY-MENU Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20220413-DCM_2022_42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 14/04/2022

ADMINISTRATION GENERALE

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 10 MARS 2022
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 10 mars 2022, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2022.22	Remplacement de 2 chaudières au gymnase Léo Lagrange – Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. <i>Marché passé avec la société ENGIE COFELY (Villars – 42) pour un montant du marché est de 27 717.19 € HT soit 34 217.83 € TTC. Les travaux se dérouleront courant 2022.</i>	24 février 2022
2022.23	Construction, extension et aménagements de locaux au centre technique municipal Nobile – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – Exercice 2022. <i>Sollicitation d'une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le coût global de l'opération est estimé à 2 828 155.52 € TTC.</i>	3 mars 2022
2022.24	Construction, extension et aménagement de locaux au centre technique municipal Nobile – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2022. <i>Demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR dans le cadre des travaux de construction, d'extension et d'aménagements de locaux au centre technique municipal de Nobile. Le coût global de cette opération est estimé à 2 828 155.52 € TTC. La date d'achèvement des travaux est estimée au 31 décembre 2025.</i>	3 mars 2022
2022.25	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardis du Grand Marais – Groupe Gargantüa	9 mars 2022

	<i>Contrat passé avec les sociétés Association Wart pour le groupe Gargantua ; concert le 19 avril 2022. Coût de la prestation : 2 110 € TTC</i>	
2022.26	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardis du Grand Marais – Groupe Parlor Snake. <i>Contrat passé avec les sociétés SAS GET-HOT PANTS PRODUCTIONS pour le groupe Parlor Snake ; concert prévu le 29 mars 2022. Coût de la prestation : 633 € TTC.</i>	9 mars 2022
2022.27	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardis du Grand Marais – Groupe Lass. <i>Contrat passé avec les sociétés W Spectacle pour le groupe Lass ; concert prévu le 10 mai 2022. Coût de la prestation 2 637.50 € TTC.</i>	9 mars 2022
2022.28	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardis du Grand Marais – Groupe Rosemarie. <i>Contrat passé avec les sociétés LE FIL pour le groupe Rosemarie ; concert prévu le 10 mai 2022. Coût de la prestation 121.33 € TTC.</i>	9 mars 2022
2022.29	Convention d'occupation à titre précaire du logement B6 dans le groupe scolaire de Beaucueil. <i>Convention à passer avec l'association Vers l'Avenir, sise 337 chemin Martin à Riorges pour l'occupation du logement de type F2 (logement B6) situé dans le groupe scolaire de Beaucueil. L'occupation précaire est concédée à titre gratuit et prendra effet du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.</i>	9 mars 2022
2022.30	Convention d'occupation à titre précaire du logement B3 dans le groupe scolaire de Beaucueil <i>Convention passé entre l'association vers l'Avenir, sise 337 chemin Martin, pour l'occupation du logement de type F3, situé dans le groupe scolaire de Beaucueil. L'occupation précaire est concédée à titre gratuit et prendra effet à compter du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.</i>	9 mars 2022
2022.31	Centre de santé municipal - Approbation d'un contrat de tiers payant avec l'association Inter-AMC <i>Contrat approuvé avec l'association Inter-AMC, sis 255 rue de Vaugirard à Paris, afin de garantir au centre de santé, le remboursement des dépenses engagées par les bénéficiaires au titre de leur couverture complémentaire. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et prendra effet à compter de sa signature.</i>	11 mars 2022
2022.32	Approbation d'une convention de fourniture de gaz industriels conditionnés (Argaz) pour les ateliers municipaux à passer avec Air Products SAS. <i>Convention de fourniture de bouteille de gaz industriels conditionnés, Argaz 18-X20 passé avec la société Air Products SAS, 45 avenue Victor à Aubervilliers.</i>	14 mars 2022

	<i>La convention est conclue à dater du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023 pour un montant de 263 € TTC pour une bouteille pour les 5 ans.</i>	
2022.33	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre de la saison culturelle des spectacles scolaires – L’Armada Productions <i>Contrat passé avec la société Armada Productions pour présenter le spectacle TILT, prévu le 1^{er} avril 2022, à la salle du Grand Marais. Coût de la prestation : 2 359.40 € TTC</i>	16 mars 2022
2022.34	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre de la saison culturelle des spectacles scolaires – Compagnie Traversant 3 (T3) <i>Contrat passé avec la compagnie Traversant 3 ; concert prévu le 22 mars 2022 à la salle du Grand Marais. Coût de la prestation : 3 217.75 € TTC</i>	16 mars 2022
2022.35	Centre de santé municipal – Approbation d’un contrat de partenariat avec la SASU Vocallz. <i>Contrat de permanence téléphonique approuvé avec la SASU Vocallz, sis 5 rue du capitaine Drillien à Chalon sur Saône. Le contrat est accepté moyennant les conditions tarifaires 0.96 € TTC. Le tarif est valable jusqu’au 31 décembre 2022 et renouvelable annuellement.</i>	17 mars 2022
2022.36	Sinistre du 15 décembre 2021 (perte de contrôle véhicule – 138 rue Maréchal Foch) – Acceptation de l’indemnité d’assurance. <i>Indemnité d’un montant 1 249.79 € versée par Groupama en règlement de la facture de remplacement d’un poteau béton, un mât et un panneau de signalisation, lors du sinistre survenu le 15 décembre 2021 rue Maréchal Foch à Riorges.</i>	18 mars 2022
2022.37	Programmation de la saison culturelle – Approbation de contrats dans le cadre des Mardi(s) du Grand Marais – Groupe YN <i>Contrat passé avec les sociétés Association Basique pour le groupe YN pour un coût de prestation de 2 000 € HT. Concert prévu le 19 avril 2022.</i>	30 mars 2022
2022.38	Sinistre du 15 décembre 2021 (perte de contrôle véhicule – 138 rue Maréchal Foch) – Acceptation de l’indemnité d’assurance franchise. <i>Indemnité de 1 000 € versée par Groupama en règlement de la facture de remplacement d’un poteau béton, un mât et un panneau de signalisation, lors du sinistre du 15 décembre 2021.</i>	30 mars 2022

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 14 avril 2022
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN